



DISCOURS DU MAIRE

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme

Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2012.

Rapport financier 2010

Recettes :	2 082 173,00 \$
Dépenses :	2 059 721,00 \$
Résultat avant affectation :	18 422,00 \$
Résultat net :	22 992,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2010 de 52 606,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2010 est de 4 708 886,00 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 1 921 480,00 \$.

Rapport du vérificateur

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :

ANNÉES FINANCIÈRES	2011	2012	2013
Total des dépenses anticipées	460 000 \$	650 000 \$	400 000 \$

Au niveau des immobilisations au budget 2011, il était prévu les travaux suivants :

- Pavage et réfection des rues.
- Prolongement aqueduc et égouts domestiques et pluviales de la rue de la Pruchière.
- Fenestration de l'édifice municipal et remplacement du système de chauffage.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et du service incendie.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.

Principales réalisations 2011 :

- Terminer la réfection du rang de la Canelle.
- Terminer la réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Pavage d'une partie de la rue Meunier.
- Remplacer une partie de la fenestration de l'édifice municipal
- Terminer le pavage de la rue Michaud.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau et pavage.

Réaliser des fossés dans le rang IV.

**PROCHAINE
SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2011
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1-2-3
R.I.G.M.R.K.O.	3
Votre conseil municipal	4
Mot du Directeur général	4
Agente de développement	5
Activités à venir	5
Coordonnatrice loisirs	6
Chronique littéraire	6
Profil d'entreprises	7
Nos organismes	8-9
Des nouvelles du conseil	10-11-12-13
Animateurs recherchés	14
Du jardin... à la maison	15
Club 50 ans et plus	15
Capsule verte	15
Sécurité routière	15
Bibliothèque	16
Logements à louer	16
Cercle de fermières	17
50 ans de la Côte des Chats	18
Carte de la Municipalité	19
Calendrier du mois de décembre	20

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :

- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière.
- Terminer la fenestration de l'édifice municipal.
- Remplacement des fournaies de l'édifice municipal.
- Agrandissement de la zone industrielle (demande d'exclusion 1 000' sur toute la longueur du côté sud des entreprises actuelles).
- Finaliser le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, pavage et bordure, rue Meunier.
- Pavage rue Martin et Chamberland.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluviale rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.
- Faire l'infrastructure de la rue Ouellet et Paquet.
- Voir à la réalisation des plans et devis pour la construction d'une passerelle à l'ancien pont Hudon.

Résultat anticipé de l'exercice financier 2011

Le budget 2011 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrées de l'ordre de 2 264 746,00 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2011.

	Rémunération du maire	Rémunération des conseillers
Salaire régulier :	7 366,20 \$	2 455,32 \$
All. non imposable :	2 455,32 \$	818,52 \$

Orientations pour le budget 2012

Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Il faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, nous assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population. La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire, les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2012 :

1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Favoriser le paiement des taxes dans les délais prévus, soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Beaucoup de choses ont été réalisées. Nous devons investir dans nos infrastructures pour développer de nouvelles rues afin de rendre disponibles des terrains résidentiels pour attirer de nouvelles familles, ce qui profite à l'école, aux commerces et à l'ensemble de la municipalité par la richesse foncière.

2° En sécurité publique, nous devons actualiser notre plan de mesures d'urgence avec de nouveaux intervenants. Nous terminerons la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous allons travailler avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest à la

mise en œuvre de ce schéma pour nous assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons, si possible, à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et nous assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à la codification de chaque borne-fontaine par des panneaux et les couleurs respectives pour les débits afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la Sécurité publique. Tous les véhicules du service incendie ont été renouvelés pour plusieurs années ainsi que l'équipement de protection des pompiers et l'ajout d'équipements pour différentes interventions.

3° Nous voulons terminer en 2012 une partie des travaux déjà débutés en 2011 sur la rue de la Pruchière, rue Galarneau, Nord du Rocher, rue Meunier et rue Chamberland. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité. Nous débuterons en 2012 l'amélioration de la Côte de la Montagne, des rues Paquet et Ouellet, ainsi que les infrastructures pour le prolongement de la rue Garneau.

4° Pour l'hygiène du milieu, nous poursuivons le dossier des égouts sanitaires sur la rue nord du Rocher ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail au niveau du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales nous obligent à diminuer de 70% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. À partir de janvier 2012, la régie intermunicipale Kamouraska Ouest pour les matières résiduelles entrera en fonction. Nous invitons les citoyens à se procurer obligatoirement leur bac pour le 1^{er} janvier 2012, car ce qui est à l'extérieur des bacs ne sera pas récupéré.

5° La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement joue un grand rôle au sein de notre communauté, aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives et s'assure du suivi du plan de développement.

6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes, des adolescents et des aînés. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles). La Municipalité et ses citoyens seront invités à contribuer en 2012 par leur présence et leur implication pour la mise en œuvre de la politique familiale et municipalité amie des aînés. Notez que le local des jeunes est ouvert tous les vendredis et répond aux besoins de ceux qui le fréquentent.

7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons garder notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opération dans la moyenne provinciale. Considérant les investissements pour répondre aux besoins en développement, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêt possible pour les emprunts.

8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

BPR Groupe-Conseil	Ingénierie	38 838.55\$
Transport Pierre Dionne	Déneigement	102 527.52\$
Transport Pierre Dionne	Travaux routiers	139 158.46 \$
Mutuelle des Municipalités	Assurances	30 926.00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement	33 148.35 \$
Régie intermuni. Incendie Kam. ouest	Quote-part	74 116.56 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	121 093.98 \$
Clément Lizotte	Contrat vidanges et récup	92 008.76 \$
Vidéotron	Rang de la Canelle	32 861.49 \$
Station Plein Air	Quote-part	40 000.00 \$
Bell Canada	Travaux poteaux	72 303.56 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	73 122.00 \$

9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour nous assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2008, suite à de grandes négociations, nous nous sommes assurés de la survie de la Station Plein air pour les prochaines années avec la collaboration des 17 municipalités de Kamouraska, de la MRC de Kamouraska, du regroupement des Caisses Desjardins, de la Caisse

populaire de la Rivière Ouelle, du CLD, de la S.A.D.C. et du Député et ministre, M. Claude Béchar. En 2012, nous présenterons un projet réaliste pour assurer la pérennité et maximiser le site de la Station Plein air pour répondre aux besoins des familles avec la collaboration des différents intervenants privés, régionaux et gouvernementaux.

En plus de ces objectifs en 2012, il faut changer la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Les dossiers sont complexes et dans certains cas, l'appui de certains intervenants est nécessaire. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées et qu'ils répondent aux sondages envoyés par le conseil ou le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal.

Le maire de Saint-Pacôme de Kamouraska
Gervais Lévesque

Régie intermunicipale de Gestion des Matières résiduelles du Kamouraska Ouest

En début d'après-midi, le 19 octobre 2011, à St-Pacôme, a eu lieu le premier Conseil d'Administration de la nouvelle **Régie intermunicipale de Gestion des Matières résiduelles du Kamouraska Ouest**. Cette régie est constituée des municipalités de St-Onésime-d'Ixworth, de St-Gabriel-Lalemant, de St-Pacôme, de Rivière-Ouelle et de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Prenant acte des orientations de la MRC de Kamouraska et de la Co-Éco, des démarches de regroupement ont eu lieu à compter de janvier 2011. Après plusieurs rencontres, les conseils municipaux de chacune des municipalités participantes ont adopté une résolution permettant la formation de cette nouvelle Régie, autorisée par le Ministère des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'avis juridique a paru dans la Gazette officielle de Québec du 22 octobre 2011 no. 42, page 1123.

La Régie procède actuellement à un appel d'offres sur le SEAO afin d'acquérir l'équipement nécessaire à ses activités. Rappelons que la Régie débutera officiellement ses activités à compter du 1^{er} janvier 2012.

Lors de cette première rencontre, l'élection du conseil d'administration a aussi eu lieu. Voici le résultat des nominations pour un mandat d'un (1) an: Monsieur François Lagacé, président et responsable des communications, Madame Élisabeth Hudon, vice-présidente, Monsieur André Hudon, secrétaire, M. Robert Bérubé, trésorier.

Il va de soi d'espérer que les économies anticipées avec la création de la Régie se concrétisent rapidement. Chacune des municipalités adhérentes ont un but commun : la limitation des coûts reliés aux matières résiduelles. Je vous rappelle que depuis la fermeture du site d'enfouissement de St-Philippe-de-Néri, les municipalités ont dû défrayer d'importantes sommes d'argent afin de disposer des matières à Rivière-du-Loup.

Dans les dernières années, nous avons absorbé des augmentations voisinant 25% à 100% des coûts prévu.

Nous rappelons aux citoyens de chacune des municipalités concernées de vérifier auprès de leur municipalité les changements qui peuvent survenir au moment de la collecte.

Un peu de civisme

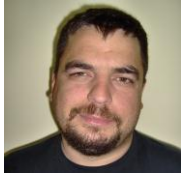
Malgré le beau temps de novembre, la neige et l'équipement de déneigement arrivent à grands pas... Voici un petit rappel sur l'Article 13 du règlement 148 concernant les nuisances :

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Carmelle Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général : M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque

Agente de développement :

Mme Mathilde C. Loïselle

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carboneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télécopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

Patinoire : Comme vous l'aurez constaté, les utilisateurs de la patinoire auront droit à des nouvelles bandes pour cet hiver. Ce fut des travaux qui ont demandé beaucoup de temps et de patience de la part des employés municipaux. Je les remercie et j'espère que les patineurs et hockeyeurs seront faire bon usage des installations. Je tiens aussi à remercier la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour sa contribution à ce projet.

Les horaires d'utilisation seront bientôt affichés. Cette année, nous veillerons à ce que les patineurs soient plus respectés par les hockeyeurs. Comme d'habitude, ce ne sont que quelques individus qui font mal paraître les autres.

Pavage : Nous avons effectué des travaux de pavage à la fin du mois d'octobre. La Côte Norbert, les rues Michaud, Galarneau (Brise-culotte), Meunier et Pruchière ont été pavées par section. Nous sommes conscients que les besoins de la municipalité sont plus grands, sauf que dans un secteur d'activité où la concurrence n'existe presque pas, nous devons faire avec les prix proposés. Dans ce sens, je félicite le conseil d'avoir fait des choix qui respectent les budgets municipaux. Ils auront bientôt à définir les priorités de l'an prochain.

Collecte des ordures : Les choses avancent rondement. Le conseil d'administration de la nouvelle régie est maintenant formé sous la présidence de Monsieur François Lagacé, maire de Sainte-Anne-de-La-Pocatière. Les bacs sont aussi arrivés pour ceux qui en avaient fait la commande. Pour ceux qui ne croient pas être conformes, je vous invite à vous procurer un bac rapidement. Par contre, vous devez connaître les exigences de la municipalité pour les bacs. Informations : 418-852-2356

Enlèvement de la neige : Certains citoyens balisent leur terrain afin d'éviter des bris éventuels à leur propriété. Par contre, il y en a qui le font dans l'emprise de rue. Nous avons commencé à entrer en contact avec certains afin de régulariser la situation. Nous comprenons que vous voulez protéger votre propriété, mais nous devons aussi penser sécurité en laissant la plus grande surface possible pour les déplacements.

Partys de Noël : Les fêtes en entreprise et en famille débutent déjà. Je vous souhaite des heures de plaisirs et je vous rappelle qu'alcool et volant ne vont pas ensemble!

Frédéric Lee
Directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

À retenir pour décembre, le lancement officiel de la politique familiale et de la politique municipalité amie des aînés le 12 décembre prochain, à 17 heures, à la Station plein air de Saint-Pacôme. C'est sous la forme d'un 5 à 7 que se déroulera l'événement qui dévoilera pour la première fois le plan d'action de ces politiques. Ces plans d'action, rappelons-le, découlent du travail soutenu des comités Village en santé et Municipalité amie des aînés qui travaillent depuis plusieurs mois à doter Saint-Pacôme de projets concrets, qui répondent aux besoins exprimés par la population pacômienne.

La population est invitée à se joindre à nos comités le 12 décembre prochain pour célébrer leur travail et entamer la période d'autant plus cruciale de mise en œuvre de ces projets.

Les municipalités de Saint-Gabriel, Mont-Carmel et Saint-Pacôme annoncent également le lancement de la programmation en loisir intermunicipal le 9 décembre prochain. La soirée se déroulera de 17h30 à 21h00 au local des jeunes de Saint-Gabriel au 20, rue Principale. L'entrée se trouve sur le côté droit de la bâtisse. La soirée s'adresse aux jeunes âgés entre 11 et 17 ans qui souhaitent échanger avec les jeunes des municipalités avoisinantes et connaître les activités en sports et loisirs qui seront offertes à l'hiver dans nos milieux. Bien que la soirée s'adresse d'abord à nos adolescents, la programmation inclura une section pour enfants et adultes. Celle-ci sera distribuée dans chacune de nos résidences dans les jours qui suivront le lancement.

Ci-contre, une photo des représentants du Comité du 50^e anniversaire de la Station Plein air de Saint-Pacôme : Mme Lise Dubé, M. Réjean Pelletier et M. André Michaud. Ce comité a été honoré le 7 octobre dernier lors de la 3^e édition du 5 à 7 Reconnaissance bénévole du Kamouraska qui avait lieu à Saint-Pacôme.



Mathilde C. Loisel
Agente de développement
418-852-2356 | develop-stpacome@bellnet.ca

Activités à venir...

Le jeudi 24 novembre, venez chercher vos cartes du Club des 50 ans +, au Centre Municipal entre 13 heures et 16 heures.

Le dimanche 27 novembre, les enfants de 2 à 6 ans sont invités à la bibliothèque pour assister à *l'Heure du conte* à 10 heures 30.

Le jeudi 1^e décembre, venez chercher vos cartes du Club des 50 ans +, au Centre Municipal entre 13 heures et 16 heures.

Le samedi 3 décembre, à 10 heures 30, au Restaurant l'Escale, brunch de Noël et réunion mensuelle du Cercle de Fermières.

Le dimanche 4 décembre, au Centre Municipal de Saint-Pacôme, déjeuner cognac des Chevaliers de Colomb.

Le lundi 5 décembre, à 16 heures, 2^e tirage de 20 paco\$, au Garage Richard et Guy Chamberland.

Le mardi 6 décembre, séance ordinaire du conseil municipal à 20 heures.

Le vendredi 9 décembre, lancement de la programmation en loisir intermunicipal de 17 heures 30 à 21 heures au local des jeunes de Saint-Gabriel au 20, rue Principale.

Le samedi 10 décembre, à compter de 10 heures, sous la supervision du Comité d'actions contre la pauvreté, des bénévoles passeront pour la Guignolée.

Le lundi 12 décembre, à 17 heures à la Station Plein air de Saint-Pacôme, lors d'un 5 à 7, lancement officiel de la Politique familiale et de la Politique municipalité amie des aînés.

Le jeudi 15 décembre, vos pneus pour la conduite hivernale sont obligatoires.

Le dimanche 18 décembre, les enfants de 2 à 6 ans sont invités à la bibliothèque pour assister à *l'Heure du conte* à 10 heures 30.

 **Desjardins**
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Coordonnatrice intermunicipale

Bonjour à vous, cher lecteur de ce journal mensuel. Je me présente, car cela pourrait paraître impoli de vous parler sans me nommer. Mon nom est Roxanne Carbonneau et je suis la nouvelle coordonnatrice en loisir intermunicipal pour les municipalités de Mont-Carmel, Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant. Je suis certaine que vous aimeriez en savoir un peu plus sur la personne qui fera en sorte que vous et les autres citoyens de ces trois magnifiques municipalités pourront se côtoyer lors d'activités de loisir. Eh bien voilà, je suis originaire de la Montérégie et ce sont mes études en Techniques d'intervention en loisirs à Rivière-du-Loup qui m'ont amenée à venir faire un tour dans le Bas-Saint-Laurent. On pourrait aussi dire que je suis tombée en amour avec la région, donc c'est pourquoi je travaille maintenant dans le Kamouraska à embellir vos loisirs. Je vais tout mettre en œuvre pour que votre offre de loisirs augmente et qu'elle réponde à vos besoins. Si jamais vous souhaitez avoir un brin de jasette avec moi, vous pouvez me contacter en tout temps par courriel : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

Au plaisir de vous rencontrer bientôt !

Roxanne Carbonneau, coordonnatrice en loisir intermunicipal

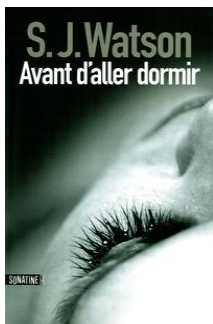


Mais qu'est-ce que ce projet ?

Depuis plusieurs mois, les agentes de développement de Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Pacôme ont collaboré ensemble afin de mettre sur pied un projet de redynamisation des trois milieux. Au début février, avec beaucoup de travail et de dévouement, les trois agentes de développement ont pu donner le coup d'envoi à ce projet. Suite à de nombreuses péripéties, le projet fut reporté au

mois d'octobre. J'aurai comme mandat principal de redynamiser les loisirs dans les municipalités de Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Pacôme pour la clientèle des 0 à 17 ans. Plus précisément, je vais faire la promotion des loisirs existants dans les municipalités ; maximiser les infrastructures des trois municipalités et, également, soutenir les comités de loisirs.

Chronique littéraire



À la suite d'un accident survenu une vingtaine d'années plus tôt, Christine est aujourd'hui affectée d'un cas très rare d'amnésie : chaque matin, elle se réveille en croyant être une jeune femme célibataire ayant la vie devant elle, avant de découvrir qu'elle a en fait 47 ans et qu'elle est mariée depuis vingt ans.

Son dernier espoir réside dans son nouveau médecin, Ed Nash. Celui-ci lui a conseillé de tenir un journal intime afin qu'elle puisse se souvenir de ce qui lui arrive au quotidien et ainsi reconstituer peu à peu son existence. Chaque matin, il l'appelle. Elle ne le reconnaît pas. Il lui révèle l'endroit où elle a caché son journal, lui dit de le lire et d'en continuer l'écriture. Quand elle commence à constater de curieuses incohérences entre son journal, ce que lui dit son entourage et ses rares souvenirs, Christine est loin de se douter dans quel engrenage elle va basculer. Très vite elle va devoir remettre en question ses rares certitudes afin de faire la vérité sur son passé... et sur son présent.

Gagnant du prix Saint-Pacôme – Martin Michaud, *La chorale du diable*, éditions Goélette



Dans ce qui a tout l'air d'être un drame familial, une femme et ses trois enfants sont sauvagement tués à coups de hache. L'auteur présumé du carnage, le mari, s'est suicidé après s'être tranché la langue. Mais est-ce bien ce qui s'est passé ?

Deux jours après, une alerte AMBER est déclenchée à l'échelle de la province de Québec : une jeune fille dévoilant ses charmes sur Internet a été kidnappée. Par qui ? Pourquoi ?

Deux énigmes que vont s'attacher à résoudre en parallèle deux policiers au style rentre-dedans : Victor Lessard qui, sans compter les cadavres laissés derrière lui, en voit d'autres surgir de son passé, enlaidis par le temps ; et Jacinthe Taillon, son ancienne coéquipière à la Section des crimes majeurs, qui lui voue une haine infernale.

Naviguant à travers le fanatisme religieux et la perversité de démons ordinaires, ils vont s'engager dans une valse à quatre temps diabolique entre Montréal, Sherbrooke, Val-d'Or et... le Vatican.

Jusqu'à découvrir le secret terrifiant de la chorale du diable.

PROFIL D'ENTREPRISES

MESDAMES SYLVIE BEAULIEU ET HÉLÈNE BERNIER SE MÉRITENT 20 PACO \$ POUR MAGASINER À LA QUINCAILLERIE R. PELLETIER

Le 7 novembre dernier avait lieu le tout premier tirage des Paco \$ dans le cadre du projet *Petite histoire des commerces d'ici*, mis de l'avant par le comité de développement de Saint-Pacôme. C'est à la Quincaillerie R. Pelletier qu'est revenu l'honneur de dévoiler le nom du gagnant, sous l'œil attentif de membres du comité de développement. Raymond Pelletier, propriétaire de la Quincaillerie R. Pelletier a choisi d'appuyer l'initiative en contribuant au prix, doublant ainsi la somme à gagner. Deux gagnants se sont donc mérité 20 Paco \$ pour magasiner à la Quincaillerie R. Pelletier. Il s'agit de Mesdames Sylvie Beaulieu et Hélène Bernier. Félicitations aux gagnantes!

Le prochain tirage aura lieu au garage Richard & Guy Chamberland. Ne manquez pas votre chance de remporter 20 Paco \$! Pour participer, remplissez le formulaire disponible en bas de page et déposez-le avant le 5 décembre à 16h00 au garage Richard et Guy Chamberland.



PETITE HISTOIRE DES COMMERCES D'ICI

ROLAND & FRÈRES :

L'entreprise Roland et Frères a débuté ses activités en 1945. Son fondateur Roland Lévesque, entrepreneur de grande vision, fait très tôt sa marque dans le domaine de l'alimentation au détail. La création d'une bannière d'épicerie « Les Épiciers alliés » est une première occasion de démontrer l'importance de la collaboration sur le développement de l'entreprise. Au même moment, il découvre tout le potentiel existant associé à celui de grossiste en alimentation.

Depuis lors, deux générations se sont succédées. Yvon a pris la relève en 1956 et Sylvain en 1988. Entouré de son frère Stéphane et de ses beaux-frères Michel Martin et Gaétan Dubé, il partage avec eux cette devise : « Bâtir ensemble fait notre force ».

Roland et Frères célèbre cette année ses 65 ans d'existence. La mise sur pied d'un groupement d'achat, la création de bannières, l'informatisation complète des opérations dont l'acquisition d'un système de reconnaissance vocale augmentant considérablement notre efficacité sont autant d'éléments ayant marqué notre histoire et qui peuvent expliquer la vivacité et la longévité de notre entreprise.

Après 65 ans d'existence et en plein essor, l'entreprise amorce aujourd'hui une série de mesure qui, assurément, lui permettra de devenir le chef de file en matière de distribution alimentaire destiné aux marchés de détail, d'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel.

GARAGE RICHARD & GUY CHAMBERLAND :

C'est en 1961 que Richard Chamberland, père, ouvre son propre garage à Saint-Pacôme. Il opère cette station-service durant plusieurs années et 2 de ses fils se joignent à lui quelques années plus tard. L'entreprise connaîtra des modifications et agrandissements qui contribueront au succès de l'entreprise.

En mai 1989, Richard Jr et Guy achètent l'entreprise de leur père et y ajoutent des services afin de répondre aux besoins grandissants de leur clientèle. Des rénovations majeures réalisées en 1996 nous donnent l'image actuelle que nous connaissons.

Le garage est recommandé par le service DAA. Ils offrent le service de remorquage 24 heures, 7 jours par semaine, on y retrouve les services de peinture-débosselage, pose de pneus, mécanique générale et station-service.

Différentes bannières pétrolières ont été offertes aux clients du garage Chamberland. Fort du succès de l'entreprise et grâce à la fidélité de sa clientèle, une nouvelle bannière y a vu le jour en 2011, MIRACO.

Déjà 50 ans que l'entreprise Garage Chamberland répond aux besoins de sa clientèle de Saint-Pacôme et des municipalités avoisinantes. Richard Jr et Guy sont toujours à l'affût des changements dans le monde de l'automobile et ont à cœur de satisfaire leur clientèle.

COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL !»

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour créer ce nouveau concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet au Garage Richard et Guy Chamberland. Le 5 décembre, Richard et Guy feront tirer 20 Paco-dollars à dépenser chez eux... Bonne chance !

Des nouvelles de nos organismes



CINÉMATHON 2011

Le dimanche 6 novembre dernier se déroulait le 16e Cinémathon parrainé par le Club Optimiste de St Pacôme.

Plusieurs spectateurs se sont alors présentés au Cinéma Louise afin d'assister à la représentation du film « Les Schtroumpfs ». Une belle assistance et un film charmant.

C'est donc avec fierté que nous remettons au nom de la jeunesse, une somme de 342.00\$ à « La Fondation des Étoiles » le 5 décembre prochain, ainsi que 100.00\$ au cancer infantile.

Plus de 30 prix ont été remis aux jeunes en remerciements de leur appui. Nous désirons donc remercier sincèrement nos généreux commanditaires et partenaires pour la réussite de ce Cinémathon. La Caisse Populaire de la Rivière Ouelle pour sa grande implication : location du film ainsi que des laissez-passer pour les écoles primaires. La magnifique collaboration d'Alain et Louisette du Cinéma Louise.

Merci infiniment à tous et au plaisir de vous revoir au prochain Cinémathon en 2012

COMITÉ DU CINÉMATHON

Nathalie Gagnon et Hélène Ouellet

continuer notre travail pour et auprès des jeunes.



RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST



Précautions hivernales

Le chauffage au bois

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminée sont les plus fréquents.

Des professionnels pour installer et inspecter

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel.
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Le ramonage pour éliminer la créosote

- La créosote est un dépôt crouteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an. Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- Évitez de brûler du bois traité ou peint, du plastique et autres déchets. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume barbecue pour démarrer un feu.
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.

- Utilisez toujours le pare-étincelle lorsqu'on brûle du bois.
- Ne suspendez pas d'objets à l'âtre comme des bas de Noël. Ils pourraient prendre feu.
- Installez les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles.
- Assurez-vous que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

À titre indicatif, la Régie n'offre pas le service de ramonage et nous n'avons pas non plus de banque de noms de personnes qui offrent ce service. Vous devez vous trouver un ramoneur. La raison est que nous ne pouvons pas être responsables de ce service, car nous n'avons pas de formation en ce domaine. S'il s'avérait que votre bâtiment passe au feu et que c'est un feu de cheminée, nous en serions responsables, car nous n'avons pas de ramoneur certifié.

Christian Gagnon, directeur des incendies

Appel de candidatures

Pompiers et pompières à temps partiel

La Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest procède actuellement au recrutement de pompiers et de pompières à temps partiel dans le but de monter une banque de noms de personnes intéressées à devenir pompier (pompière) volontaire afin de maintenir les effectifs de la Régie.

Qualifications requises minimales :

- Être domicilié(e) sur le territoire des municipalités de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Denis.



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les membres du Club Optimiste de Saint-Pacôme entreprennent leur année sous le thème "S'il suffisait d'aimer... pour inspirer le meilleur chez les jeunes."

Sur la photo, Marjolaine Anctil, nouvelle lieutenant-gouverneure pour la zone 8, remet à Nathalie Gagnon, présidente du club pour 2011-2012, la cloche et le marteau, symboles de l'autorité au sein du club.

La mission première des Optimistes étant "d'inspirer le meilleur chez les jeunes", le club répond à cet objectif en aidant monétairement différents organismes du milieu et en offrant aux jeunes plusieurs activités telles l'Appréciation de la jeunesse, la Sécurité sur roues, la Fête de Noël, etc. De plus, le club offre des collations santé 2 fois/semaine aux élèves de l'école de La Pruchière, et ce, depuis plusieurs années. Le club de gymnastique, le club de compétition de ski alpin, le baseball mineur, le hockey mineur, les méritas du Collège et de la Polyvalente, la Maison des jeunes... sont quelques-uns des organismes qui ont bénéficié de l'aide du club.

Pour financer ces dons, le club organise le Carnaval des Neiges (pour la 26^e année) et une loterie. Nous en profitons pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui collaborent avec nous de quelque façon que ce soit, votre support est un encouragement à

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans et être en excellente santé.
- Obtenir de son employeur l'autorisation de s'absenter de son travail pour répondre aux exigences de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
- Accepter de suivre la formation et l'entraînement requis.
- Posséder un permis de classe 4-A ou s'engager à l'obtenir durant sa période de probation.

Salaire et conditions :

Les conditions salariales et autres avantages sont ceux décrits à l'entente en vigueur à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

Modalités pour postuler :

Les personnes possédant les qualifications requises et intéressées à occuper ce poste doivent :

- Faire parvenir leur offre de services et curriculum vitae à la soussignée avant le jeudi 20 octobre à 16 heures, à l'adresse suivante :

Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

149, chemin Haut de la rivière C.P. 101

Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0

Par courriel : regie-kam@microbranche.com

Par télécopieur : 418-852-2142

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Toutefois, seules les candidatures retenues pour une entrevue seront rejoints.

Christian Gagnon, directeur des incendies

COMITÉ D' ACTIONS CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Comité d'actions contre la pauvreté remercie toutes les personnes qui ont participé à son brunch annuel, le dimanche 16 octobre dernier.

BRAVO et sincère appréciation à toutes celles et à tous ceux qui appuient ce bel événement de leur disponibilité et de leur générosité.

GUIGNOLÉE

Veillez noter que la Guignolée aura lieu cette année, le samedi 10 décembre sous la supervision du Comité d'actions contre la pauvreté. Préparez vos denrées non périssables ou vos dons en argent, des bénévoles passeront à partir de 10 heures.

L'implication de bénévoles est importante et nécessaire. Pour nous faire part de votre disponibilité, veuillez contacter l'une des personnes suivantes :

Carmelle Dumont- 852-2752
Georgette Lévesque 852-2348

PANIER DE NOËL

Le comité d'actions contre la pauvreté a déposé des boîtes dans les différents commerces et à la bibliothèque municipale, dans le but de recueillir des denrées non périssables pour la préparation des paniers de Noël. Nous vous remercions à l'avance de votre générosité habituelle.

Pour les personnes ayant besoin de recevoir un panier de Noël, veuillez nous contacter avant le 7 décembre prochain, au presbytère au 418-852-2095. Vous devez laisser vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, nombre d'adultes et d'enfants et âge des enfants. Veuillez noter que nous devons peut-être établir des critères de sélection pour la distribution, en fonction des denrées recueillies et des demandes reçues.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Les cartes de membres du Club des 50 ans et plus sont maintenant disponibles.



Dans le but de réduire la tâche des personnes responsables, vous êtes invités à venir chercher votre carte les jeudis 24 novembre et 1^{er} décembre entre 13 h et 16 h au Centre municipal de Saint-Pacôme, lors de l'activité régulière de carte de votre Club des 50 ans et plus.

FABRIQUE DE SAINT-PACÔME

Les gagnants du tirage au profit de la Fabrique de Saint-Pacôme

Carmelle Dumont (#1340)	600 \$
Robin Beaulieu (#1205)	400 \$
Johanne Lamarre (#0912)	200 \$
Étiennette Thériault (#1185)	200 \$
Nicole Meunier (#0434)	100 \$
Nicole Gagnon (#0189)	100 \$
Alimentation Lebel (#0119)	100 \$
Cie funéraire Daniel Caron (#0142)	100 \$
Sandra Lévesque (#0017)	100 \$
Pauline Chamberland (#0136)	100 \$
Le Bel Arôme (#0061)	100 \$
Denise Dubé (#0904)	100 \$
Confection 131 enr. (#0021)	100 \$
Gemma Thériault (#1327)	100 \$

Félicitations à tous les gagnants(es) !

Un gros merci aux bénévoles qui ont accepté de vendre des billets ! Merci à tous ceux et celles qui les ont encouragés !

Rencontres de ressourcement durant l'Avent

Comme l'an dernier, l'équipe pastorale vous propose un temps de ressourcement durant la période de l'Avent. Nous découvrirons l'évangile de St-Marc. Avoir lu l'Évangile de St-Marc (qui n'est pas très long d'ailleurs) serait un bon atout afin de déjà se situer sur le parcours de Jésus. De plus, M. le curé Simon-Pierre Pelletier, en profitera pour nous partager les fruits de sa retraite pèlerinage de septembre dernier ayant pour thème : « Sur les pas de Jésus » ; il nous témoignera de ce qui l'a animé, ses découvertes et ce qu'il garde bien ancré en lui. Ces rencontres auront lieu les mercredis 7 et 14 décembre à 19h30 à l'église de Saint-Pacôme et les jeudis 8 et 15 décembre à 14 heures à l'église de Saint-Philippe. Préparez déjà vos questions pour profiter de ces belles rencontres!

Notez bien que la rencontre du 7 en soirée est reprise le 8 en après-midi; et celle du 14 en soirée est reprise le 15 en après-midi; donc au total 2 rencontres.

POUR UN NOËL ÉCOLO

Selon la tradition, la fête de Noël célèbre le partage, la fraternité et l'amour. Cette période de l'année est magique. La générosité fuse de toute part. Nous offrons de notre temps, nous préparons de la nourriture à profusion et emballons des tas de cadeaux pour nos proches venus de loin pour nous rendre visite. Par contre, malgré tout cet amour prodigué à nos proches, nous oublions de prendre le temps de penser à ce que toute cette consommation excessive génère à notre environnement. Nous pouvons donc apprendre à être généreux avec celui-ci aussi et revoir la façon que l'on démontre notre amour à nos proches. Car au final, les décorations de Noël, les papiers d'emballage, les cadeaux superflus et la nourriture gaspillée finiront par décorer nos dépotoirs.

Nous vous proposons donc d'introduire, d'année en année, des gestes écologiques à vos célébrations. Quelques gestes simples permettront sans contrainte de réduire nos déchets et nos dépenses d'énergie. Profitons-en pour convaincre par l'exemple en adoptant soi-même des gestes écologiques et économiques. Voici quelques idées :

Le premier geste à accomplir pour un Noël écologique est d'acheter des cadeaux utiles et/ou qui serviront longtemps. Pensez par exemple aux cadeaux immatériels comme les coupons cadeaux pour un massage, un forfait à un spa santé, une pièce de théâtre...etc. Vous pouvez aussi trouver une panoplie de cadeaux écolos faits à partir de matières recyclées. C'est le moment d'encourager les artisans de votre communauté, au lieu d'acheter « Made in China », et c'est également valable pour la boustifaille.

N'oubliez pas d'emballer vos cadeaux avec du papier recyclé ou avec un emballage en tissu que vous pourrez récupérer pour l'année suivante. Vous pouvez fabriquer vos propres sacs de tissus aux couleurs de Noël et/ou devenir maître dans l'art furoshiki (technique japonaise traditionnelle d'emballage en tissu; <http://www.furoshiki.com/>). Il se peut aussi que vous n'ayez pas envie de recevoir de cadeaux. Informez-en vos proches.

Au lieu d'un sapin artificiel, optez pour un sapin naturel. On estime que le sapin artificiel a une durée de vie d'environ trois ans. Il est plus cher à l'achat et surtout beaucoup moins écologique (fait de plastique, il est polluant à la fabrication et polluant à l'élimination). Le sapin naturel est, dans la plupart des cas, cultivé expressément pour le temps des fêtes, et tout comme les autres arbres, sa culture contribue à absorber les émissions de CO2.

Par contre, il est impératif de recycler notre sapin (déchets verts) ou bien de le composter après utilisation. Évidemment, la solution la plus écologique et la plus économique reste à se passer de sapin de Noël, en décorant, par exemple, des plantes d'intérieur.

Plusieurs autres trucs sont disponibles sur le web et avec un peu d'imagination vous pourrez trouver vos propres solutions écolos. Joyeux temps des fêtes à tous.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 4 et 24 octobre 2011

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT DE LA RUE MEUNIER

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean qu'à une prochaine réunion un règlement d'emprunt sera présenté pour le prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue Meunier.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Sylvain Dubé qu'à une prochaine réunion un règlement d'emprunt sera présenté pour le prolongement des rues Ouellet et Paquet.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean qu'à une prochaine réunion, le règlement suivant, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté, avec dispense de lecture lors de l'adoption.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière de ce conseil municipal le 4 octobre 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suivants :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Pacôme.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre (du) (d'un) conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens

Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.

5) La recherche de l'équité

Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre (du) (d'un) conseil

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission

- a) De la municipalité ou
- b) D'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité.

5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 5.3.7.

5.3.3 Il est interdit à tout membre de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.3.4 Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 25 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçus, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le directeur général tient un registre public de ces déclarations.

5.3.6 Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou un organisme visé à l'article 5.1.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

1^o le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible;

2^o l'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il

possède moins de 10% des actions émises donnant le droit de vote;

3^o l'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il soit membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil de la municipalité ou de l'organisme municipal;

4^o le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal;

5^o le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire;

6^o le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la municipalité ou l'organisme municipal;

7^o le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble;

8^o le contrat consiste dans des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la municipalité ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles;

9^o le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la municipalité ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;

10^o le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la municipalité ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au sein de la municipalité ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu;

11^o dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la municipalité exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

5.3.7 Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachées à ses fonctions au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme visé à l'article 5.1, à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.6 Après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre (du) (d'un) conseil de la municipalité.

5.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

ARTICLE 6 : MÉCANISMES DE CONTRÔLE

6.1 Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil municipal peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1) La réprimande

2) La remise à la municipalité, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a. du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;

b. de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;

3) Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme visé à l'article 5.1;

4) La suspension du membre du conseil municipal pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension en peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil municipal est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ne recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

265.10.11 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES

MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU la création d'une Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles entre cinq municipalités, soit : Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel et Saint-Onésime ;

ATTENDU QUE l'assemblée de création de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles aura lieu le mercredi 19 octobre 2011 à 13h30 à l'édifice municipal de Saint-Pacôme ;

ATTENDU l'importance d'entretenir une collaboration énergétique avec les divers partenaires de cette Régie ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité nomme le conseiller M. Robert Bérubé, afin de siéger au sein de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest et de désigner le conseiller M. Nicholas Ouellet comme substitut de ce dernier.

266.10.11 SIGNATURE DE LA CHARTE TERRITORIALE DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le 13 juillet 2011 une Charte territoriale du Haut-Pays du Kamouraska (charte) qui se veut un outil d'orientation à l'attention des intervenants intéressés au projet de développement du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska (parc régional);

ATTENDU QUE la charte constitue un cadre commun d'intervention pour la réalisation et le maintien du parc régional, tout en respectant les droits actuels sur le territoire;

ATTENDU QUE le parc régional constitue un projet dont les retombées sont escomptées pour l'ensemble du territoire de la MRC de Kamouraska et, qu'à cet effet, l'adhésion à la charte est demandée aux municipalités composant la MRC;

ATTENDU QUE la signature de la charte est une déclaration solennelle d'intention à l'égard du parc régional appuyé par ses signataires;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme adhère au contenu de la charte et aux principes qui y sont énoncés; et

QUE M. Gervais Lévesque, maire de la municipalité de Saint-Pacôme soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, la Charte territoriale du Haut-Pays de Kamouraska.

267.10.11 DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET LE MAIRE

ATTENDU QUE le maire, l'agente de développement et le directeur général ont à effectuer plusieurs déplacements durant l'année;

ATTENDU QUE certaines fournitures sont disponibles seulement sur internet et que les achats en ligne nécessitent une carte de crédit;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est résolu à l'unanimité des membres présents que trois (3) cartes de crédit, avec une limite de mille dollars (1 000,00 \$) chacune, soient demandées auprès de Desjardins.

268.10.11 TRANSPORT PIERRE DIONNE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 (RÉCEPTION DÉFINITIVE)

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro 5, réception définitive, à Transport Pierre Dionne, dans le cadre du projet de réfection du rang de la Canelle, au montant de cent cinq mille cent quarante-cinq dollars et dix-neuf cents (105 145,19 \$) taxes incluses. Le conseiller, M. Nicholas Ouellet, est en désaccord avec cette recommandation.

269.10.11 MANDAT ROCHE LTÉE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Roche Ltée pour préparer une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de la Pruchière, et ce, pour un montant de cinq cent trente dollars (530,00 \$).

270.10.11 EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE le poste de technicien(ne) en loisirs intermunicipal est demeuré vacant depuis le départ de M. Martin Couture et juin dernier;

ATTENDU QUE des candidat(e)s ont été rencontrés en entrevue suite à la publication du poste;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de Mme Roxanne Carbonneau à titre de technicienne en loisirs pour le projet de redynamisation en loisirs intermunicipal, et ce, aux conditions prévues à l'entente.

271.10.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LISANDRE BERGERON ET M. NATHAN DEBAETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Lisandre Bergeron et M. Nathan DeBaets ont pris possession de la propriété sise au 202 boulevard Bégin le 30 août 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Lisandre Bergeron et M. Nathan DeBaets au programme pacômien d'accès à la propriété, et ce, conditionnel à l'emménagement dans la demeure sise au 202 boulevard Bégin.

272.10.11 RECYC-QUÉBEC – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire la reddition de compte dans le dossier

Recyc-Québec pour la quantité de matières résiduelles récupérées ainsi que les coûts réels pour l'année 2010 et que ces données doivent être approuvées par une firme comptable;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte de Recyc-Québec dans le dossier des matières résiduelles pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

273.10.11 NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE la 6^e édition du Noël au Cœur du Kamouraska se déroulera les 25, 26 et 27 novembre prochains à St-Denis;

ATTENDU QUE le Noël au Cœur du Kamouraska se veut une compétition amicale entre les municipalités du Kamouraska et la MRC;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme participe encore cette année à ce concours intermunicipal et qu'elle défraie les coûts reliés à l'achat de matériel pour la fabrication du Cadeau de Noël.

274.10.11 PANNEAU DE SIGNALISATION – RUE BOULET

ATTENDU QUE la rue Boulet est un cul-de-sac et que plusieurs personnes empruntent inutilement cette rue en croyant pouvoir se rendre au belvédère et que compte tenu de son étroitesse, ses derniers ont de la difficulté à faire demi-tour;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une indication « cul-de-sac » soit installée au bas de la rue Boulet.

275.10.11 PANNEAU DE SIGNALISATION- RUE ANDRÉ-GAGNON

ATTENDU QUE des familles avec de jeunes enfants vivent sur la rue André-Gagnon et les environs;

ATTENDU QUE certains conducteurs semblent être moins conscients du fait que des enfants peuvent se retrouver en bordure des rues de notre Municipalité dans ce secteur résidentiel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmel Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que des indications « Attention à nos enfants » soient installées sur la rue André-Gagnon.

276.10.11 ACQUISITION DE L'ASSIETTE DE LA RUE GARNEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme acquiert de Mme Sylvie Alexandre l'assiette de rue pour le prolongement de la rue Garneau, représentant une partie du lot 4 318 859;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain soit cédée à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1,00 \$) et plus particulièrement en considération des avantages pour la municipalité et le public en général à l'égard de la circulation des véhicules dans le secteur du prolongement de la rue Garneau vers la route 230;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire et M. Frédérick Lee, directeur général soient autorisés à signer pour la Municipalité l'acte de cession préparé par le notaire M. Yves Lévesque, de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes

clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin.

277.10.11 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE OUELLET

ATTENDU QUE BPR-Infrastructure inc. nous transmet deux (2) options de plans pour la réalisation de la structure de rue pour le développement de la rue Ouellet;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'option numéro 2 proposée par BPR-Infrastructure inc., soit l'option sans achat de terrain et avec pose de tuyaux de canalisation, soit retenue pour la finalisation des documents pour le développement de la rue Ouellet.

278.10.11 TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec procède actuellement à des travaux sur la route 230, dans le secteur du parc industriel et que la circulation est détournée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme n'a pas été avisée de ces travaux et de ce détournement de circulation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin que nous soyons avisés lorsque des travaux sont prévus sur notre territoire surtout si cela affecte la circulation sur notre territoire.

279.10.11 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE MEUNIER

ATTENDU QUE Mme Catherine Vaillancourt fait prochainement l'acquisition d'un terrain sur la rue Meunier dans le but d'y construire une résidence au printemps 2012;

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et égout ne sont pas disponibles sur ce terrain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité procède au prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue Meunier au printemps 2012 afin de permettre la vente des quatre (4) terrains encore disponibles.

280.10.11 RÉCLAMATION À LA MRC – QUOTE-PART SERVICES INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a facturé à la Municipalité la quote-part pour le service internet large bande pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE l'installation pour le service internet de la bibliothèque municipale n'est pas encore terminée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une réclamation soit faite à la MRC de Kamouraska afin qu'il nous rembourse la quote-part payée pour le service internet large bande de la bibliothèque municipale de Saint-Pacôme pour l'année 2011.

281.10.11 VIDANGE DES ÉGOUTS PLUVIAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE les égouts pluviaux de la Municipalité de Saint-Pacôme doivent être nettoyés;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que des soumissions soient demandées auprès des

compagnies exécutant les travaux de nettoyage des égouts pluviaux et cela dans les meilleurs délais.

282.10.11 INSTALLATION D'UNE ANTENNE ROGERS À SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Frédéric Lee, directeur général, M. Gervais Lévesque, maire et M. Robert Bérubé, conseiller municipal, pour négocier avec M. Pascal Dubé, représentant de Rogers, pour l'installation d'une antenne de cellulaire sur les terrains de la Municipalité de Saint-Pacôme situés près des étangs aérés.

285.10.11 BELL ALIANT – PAIEMENT DE LA DEUXIÈME FACTURE – RANG DE LA CANELLE

ATTENDU QUE la première facture de Bell Alliant pour le déplacement du réseau dans le projet de réfection du rang de la Canelle a été payée le 10 février 2011;

ATTENDU QUE Bell Alliant nous fait parvenir la facture pour la deuxième partie du projet au montant de trente-sept mille trois cent douze dollars et trente et une cents (37 312,31 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la deuxième facture de Bell Alliant dans le projet de réfection du rang de la Canelle au montant de trente-sept mille trois cent douze dollars et trente et une cent (37 312,31 \$).

286.10.11 RECONNAISSANCE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 mai 2011, le règlement numéro 261 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et égout, rue de la Pruchière, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le règlement numéro 261 le 28 juillet 2011;

ATTENDU QUE la soumission de la firme d'ingénierie Roche Ltée a été acceptée pour la supervision des travaux dans la rue de la Pruchière;

ATTENDU QU'une reconnaissance géotechnique est nécessaire pour la préparation finale des plans et devis;

ATTENDU QUE les commentaires porteront sur la nature des sols d'infrastructure sur l'ensemble du tracé, leur susceptibilité au gel, leur potentiel de réutilisation en remblai de tranchée;

ATTENDU QUE des recommandations seront émises quant aux méthodes et aux conditions de mise en place des nouveaux remblais de la structure de chaussée et sur le type de chaussée à privilégier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de reconnaissance géotechnique de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour la réfection de la Rue de la Pruchière au montant de trois mille quatre-vingt-cinq dollars (3 085,00 \$).

287.10.11 RECONNAISSANCE GÉOTECHNIQUE – DÉVELOPPEMENT DES RUES PAQUET ET OUELLET

ATTENDU QU'un projet de développement dans les rues Paquet et Ouellet est présentement en cours ;

ATTENDU QU'une reconnaissance géotechnique est nécessaire pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE les commentaires porteront sur la nature des sols d'infrastructure sur l'ensemble du tracé, leur susceptibilité au gel, leur potentiel de réutilisation en remblai de tranchée;

ATTENDU QUE des recommandations seront émises quant aux méthodes et aux conditions de mise en place des nouveaux remblais de la structure de chaussée et sur le type de chaussée à privilégier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de reconnaissance géotechnique de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour le projet de prolongement des rues Paquet et Ouellet au montant de trois mille quatre-vingt-cinq dollars (3 085,00 \$).

288.10.11 DON DE LA CHAMBRE FROIDE DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE lors de l'achat de l'immeuble abritant la nouvelle bibliothèque municipale, une chambre froide y était installée;

ATTENDU QUE cette chambre froide est inutile pour la bibliothèque et serait très utile à la Station Plein air;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don de cette chambre froide à la Station Plein air de Saint-Pacôme.

289.10.11 FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima tient son souper annuel bénéfique le samedi 12 novembre prochain;

ATTENDU QUE ce souper revêt une grande importance dans la réalisation des missions de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima;

ATTENDU QUE ce souper est organisé en collaboration avec le Club Lions de La Pocatière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima au coût de quatre-vingt-quinze dollars (95,00 \$) par personne.

290.10.11 AIRMÉDIC – DON CORPORATIF MUNICIPAL

ATTENDU QUE pour la onzième année consécutive, AirMédic, ambulance aérienne, sollicite toutes les municipalités du Québec afin d'obtenir un don correspondant à 10 sous par tête d'habitant de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE ces argents ainsi recueillis servent au maintien et au développement d'un système d'hélicoptère-ambulance unique en son genre par la qualité des soins prodigués par des professionnels de la santé formés en évacuation aéromédicale;

ATTENDU QUE AirMédic, ambulance aérienne, couvre tout le territoire québécois avec ses quatre bases opérationnelles;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas s'impliquer financièrement auprès de AirMédic, ambulance aérienne.

291.10.11 LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ANJOU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou soulignent, encore cette année, le temps des Fêtes avec les résidents;

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou veulent offrir un cadeau personnalisé à chacun des résidents et organiser diverses activités traditionnelles;

ATTENDU QUE de souligner le temps des Fêtes reconforte grandement les résidents du Centre D'Anjou;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou afin de contribuer à leurs activités de Noël 2011.

292.10.11 CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DE LE KAMOURASKA – INVITATION À UN SOUPER SOIRÉE 10^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska fête son 10^e anniversaire d'existence;

ATTENDU QUE pour souligner cet événement, le Centre-Femme La Passerelle du Kamouraska nous invite à participer à un souper soirée sous la présidence d'honneur de m. Christian Bégin, comédien et animateur;

ATTENDU QUE tous les profits amassés serviront à financer cette soirée ainsi qu'à véhiculer de l'information concernant la condition des femmes de la région et les ressources dont elles peuvent faire usage;

ATTENDU QUE le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska est une ressource locale, gérée par et pour des femmes qui offre à toutes les femmes du Kamouraska une solution à leur isolement ainsi qu'un réseau d'éducation et d'action;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de vingt dollars (20,00 \$) au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska.

293.10.11 COMITÉ 50 ANS DE LA COTE DES CHATS – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la saison 2011-2012 sera la 50^e saison de ski à Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE c'est sous le thème « De la côte à la Station » sous la présidence d'honneur de M. André Thérberge, que se dérouleront tout au long de la saison, les festivités entourant cet anniversaire peut commun;

ATTENDU QUE dans le but d'offrir à toute la population des activités de qualités, un plan de visibilité est présenté aux commanditaires potentiels;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir une commandite de mille dollars (1 000,00 \$) en échange des avantages suivants : *une oriflamme affichée pendant toute la saison 2011-2012, un espace publicitaire lors de la soirée Casino le 19 novembre 2011; 2 billets pour la soirée Casino, 2 billets (repas et soirée) 50 ans d'histoire le 31 mars 2012, une inscription dans le programme souvenir « 50 ans d'histoire », une inscription sur les napperons, publicité en boucle à la Station plein air, mentions de notre collaboration lors des 3 soirées thématiques (à la Station plein air, dans les journaux et à la radio) 13, 21, 28 janvier 2012; notre logo en page d'accueil du site internet www.50ansdelacotedeschats.com.*

Animateurs recherchés

Dans le cadre du projet de redynamisation des municipalités de Mont-Carmel, Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel, nous sommes à la recherche de citoyens, citoyennes qui auraient une passion à transmettre et qui souhaiteraient donner des ateliers ou des cours. Nous cherchons des gens disponibles, ouverts aux autres et passionnés

Local : selon la disponibilité des locaux des municipalités

Tarification/Salaire : À déterminer

Durée : Janvier à avril (8 à 12 semaines)

Clientèles : Les tout petit (0-5ans), la jeunesse (6-11ans), les ados (12-17ans) et pour les familles.



Surveillez la nouvelle programmation de loisir intermunicipal, hiver 2012

Contactez Roxanne Carboneau, coordonnatrice en loisir intermunicipal

@ : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca



: 418 852-2356 ou 418-852-2801 (vendredi)

Date limite pour application : Vendredi 25 novembre

Comité des loisirs

Soucieuse de vous offrir une meilleure offre de loisir, la municipalité de Saint-Pacôme est à la recherche de gens disponible, rigoureux dans leur travail et prêt à passer à l'action.

Si vous êtes intéressé à faire partie de ce comité, contactez Roxanne Carboneau, la coordonnatrice en loisir intermunicipal ou Mathilde C. Loiseau, agente de développement.





Du jardin... À la maison...

Salade de betteraves

Cuire les betteraves « al dente », les peler, les couper en lanières et les arroser avec une vinaigrette de votre choix.

Une suggestion : huile d'olive, vinaigre de noix, échalotte française, persil plat, set et poivre du moulin.

Barres au chocolat et au caramel

14 onces de caramels individuels (environ 65)
1 tasse de lait évaporé Carnation
2 tasses de farine tout usage
2 tasses de flocons d'avoine
1 ½ tasse de cassonade légèrement tassée
1 c. à thé de soda (bicarbonate)
½ c. à thé de sel
1 ½ tasse de beurre ou margarine
2 tasses de chipits

Fondre les caramels dans le lait évaporé à feu doux, jusqu'à homogénéité.

Ajouter la farine, les flocons d'avoine, la cassonade, le bicarbonate, le sel déjà mélangés.

Couper le beurre dans le mélange jusqu'à ce que le tout soit grumeleux.

Presser la moitié du mélange dans un moule de 9 X 13 graissé. Cuire à 350°F, 5 minutes. Parsemer les grains de chocolat sur le dessus.

Verser le reste du mélange grumeleux. Cuire 15 à 20 minutes de plus. Refroidir et couper en morceaux.

Micheline Grégoire
Cercle de Fermières Saint-Pacôme

Erratum : les délicieuses galettes à la citrouille du mois dernier étaient une suggestion de Mme Liliane Courcy

Club des 50 ans et plus

Anniversaires du mois de novembre

Réal Lebel	6	Michel A. Gagnon	19
Louise Chamberland	8	Luce Lévesque	21
Gisèle Lévesque	9	Pierrette Lajoie	21
Doris Lebel	9	Richard Chamberland Jr	21
Réjean Pelletier	11	Michel Gagnon	22
Johanne Lamarre	13	Michel Bois	23
Isabelle Chamberland	13	Noëlla Thiboutot	24
Yvon Lévesque	14	Raymond Sirois	25
Noëlla Dubé	15	Jean Bernard	25
Louise Perrault	18	Norbert Lévesque	27
Paul-Eugène Thiboutot	18	Maltide Lebel	30



Capsule verte

FABRIQUER DE L'HUILE POUR LE BAIN: Mettez quelques gouttes de votre parfum préféré et 4 cuillerées à thé d'huile pour bébé dans une petite bouteille. Secouez vigoureusement et ajoutez à l'eau du bain.

Sécurité routière

Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale

Depuis 2008, le Code de la sécurité routière prévoit ceci :

« Au cours de la période du 15 décembre au 15 mars, le propriétaire d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec ne peut mettre en circulation ce véhicule, à moins qu'il ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement du gouvernement. Cette interdiction s'applique également à quiconque offre en location au Québec un véhicule de promenade qui n'est pas muni de ce type de pneu. »

Il est important de rappeler que, en matière de sécurité routière, les pneus d'hiver ont fait leurs preuves. Ils assurent une meilleure stabilité du véhicule en cas de freinage, lui permettent de s'immobiliser sur une plus courte distance et contribuent à conserver sa trajectoire dans un virage.



Pictogramme identifiant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.

On est tous responsables de notre conduite !



Bibliothèque Mathilde-Massé

Au cours du mois à votre BIBLIO

Friand de nouveautés...

La bibliothèque Mathilde-Massé renoue avec les best-sellers en location. Notre souhait est de vous offrir des nouveautés à succès dès leur apparition sur les tablettes des libraires. La location nous permettra d'acquérir plus de best-sellers et ainsi augmenter l'offre de la bibliothèque.

Politique de prêt

- Maximum d'emprunts par abonné : 2
- Durée du prêt : 1 semaine (possibilité de renouvellement d'une semaine)
- Frais de location : 2 \$ par volume
- Amende de retard : 0,25 \$ par jour d'ouverture, sans période de grâce, jusqu'à un maximum de 5,00 \$

Un conte, deux contes...

Les enfants de 2 à 6 ans sont invités à la bibliothèque pour assister à l'Heure du conte. Le dimanche 27 novembre, venez écouter des histoires de pirates! Et le dimanche 18 décembre, notre animatrice vous mettra dans l'ambiance des Fêtes avec ses contes de Noël. Ces activités sont d'une durée d'environ 45 minutes chacune et débuteront à 10 h 30.

Parlant de nouveautés

Plusieurs nouveaux volumes sont arrivés au cours des derniers mois. Il y en a pour tous les goûts :

- *Le Sanctuaire des Braves*, t.1, de Bryan Perro
- *Au bord de la rivière, t.1, Baptiste*, de Michel David
- *Au bord de la rivière, t.2, Camille*, de Michel David

Nouveautés et suggestions de la section polar

Une centaine de nouveaux polars, édités dans les deux dernières années, ont été ajoutés à notre collection récemment. Voici quelques titres que nous vous suggérons :

- *Double jeu*, de Jeff Abbott
- *Voleurs d'encre*, d'Alfonso Mateo-Sagasta
- *Les larmes de diamant*, de Deborah Crombie
- *7*, de Richard Montanari
- *Noire solitude*, d'Ann Cleeves
- *La glace et le feu*, de Clinton McKinzie
- *En mémoire de la forêt*, de Charles T. Powers
- *Les silences*, de Rose Tremain

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les dimanches de 10h00 à 12h00 , les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 14h00 à 16h00
Téléphone : 418 315-0579



LES HABITATIONS SAINT-PACÔME

RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT

18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME (QUÉBEC) G0L 3X0

418-852-2525

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

LOGEMENTS À LOUER

UNE SUBVENTION EST PRÉSENTEMENT DISPONIBLE POUR LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER SI ADMISSIBLE

A louer immédiatement un studio 2 ½ situé au rez-de-chaussée et deux logements 3 ½ situés au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage, incluant les services suivants : 2 repas par jour (dîner et souper), **MENU ÉQUILIBRÉ ET VARIÉ**, collation en après-midi. Service de buanderie et d'entretien ménager, électricité, service de câblodistribution, système de surveillance électronique (près du lit et dans la salle de bain). Interphone à l'entrée du logement. **AIDE FINANCIÈRE CRÉDIT DE MAINTIEN À DOMICILE À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS. POSSIBILITÉ DE SUBVENTION PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER SI ADMISSIBLE.** Pour plus d'informations n'hésitez pas à communiquer avec : Suzanne Dubé, directrice générale au numéro suivant : 418-852-2525.



Cercle de Fermières de Saint-Pacôme

Nous désirons remercier toutes les personnes qui nous ont encouragées lors de notre vente de pâtisserie.

Nous ne pouvons que souhaiter que les beignes, tartes, pâtés et sucreries confectionnés par nos membres fassent les délices de tous ceux qui les dégusteront !



*Les profits générés par cette activité nous permettrons de contribuer à la campagne de financement de la Fondation OLO * et à l'œuvre sociale de notre association*. De plus, nous serons en mesure de répondre à plusieurs demandes qui nous sont adressées par différents organismes.*

Ce fut un immense plaisir de travailler dans les nouvelles installations de la cuisine du Centre municipal. Un environnement agréable ne peut que contribuer au succès d'un tel évènement. Comme vous pouvez le constater sur la photo, plusieurs ont mis la main à la pâte !!!



**Fondation OLO : une orange, un litre de lait et un œuf par jour pour les mamans enceintes dans le besoin. Des vitamines sont aussi fournies tout au long de la grossesse.*

**Œuvre sociale : la majeure partie des sous amassés dans tous les Cercles de notre région est remise à un organisme du milieu où se tient le Congrès régional*



Comité 50 ans de la Côte des Chats

Depuis plusieurs mois, nous vous proposons des photos souvenirs souvent datant de plusieurs années. Nous sommes toujours intéressés de savoir si vous vous reconnaissez ou reconnaissez quelqu'un de votre entourage. N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous faire part de vos commentaires. Vous pouvez le faire à partir du site internet : www.50ansdelacotedeschats.com ou encore en communiquant avec Mme Lise Dubé au 852-2340 ou encore par courrier électronique à lise.dub@videotron.ca



Le livre « De la Côte à la Station, les 50 ans de la Côte des Chats » est maintenant en vente au coût de 20 \$. Vous y trouverez une cinquantaine de photos souvenirs, des faits historiques et les dates de plusieurs événements historiques des 50 dernières années. Avec l'achat du volume, nous vous remettons un signet sur lequel vous trouverez deux (2) coupons 2/1 pour skier le samedi soir, une valeur de 36 \$. Vous pouvez vous procurer ce volume auprès des membres du comité 50 ans de la Côte des Chats soit : MM. André Michaud 418-852-2692, Réjean Pelletier 418-852-3122, Donald Ruest 418-852-2011, Jules Lévesque 418-856-9738 et Mmes Lise Michaud 418-852-2340, Martine Tanguay 418-852-3321, Louise Chamberland 418-852-2084 et Louise Plourde 418-852-2279. Vous pourrez également vous procurer, auprès des membres, des calendriers contenant plus de 80 photos souvenirs, un sac à cordon au coût de 8 \$, un porte-carte et une courroie portant le sigle des fêtes au coût de 5 \$ chacun. Le temps des fêtes approche, ce sont des articles intéressants pour les bas de Noël, alors profitez-en.

En 1961, le Dr Royer contemplant la montagne du village de Saint-Pacôme et rêvait déjà d'y voir une pente de ski alors que les mordus de ce sport de la région entrevoient les grandes possibilités qu'offrirait ce site enchanteur.

*Du rêve à la réalité,
D'une idée farfelue à sa concrétisation,
D'un ski-tow à un T-bar,
D'une collecte de fonds à une subvention,
D'une direction de bénévoles à la
municipalisation,
DE LA CÔTE À LA STATION.*

Voilà le résultat de cinquante années de travail acharné par des bénévoles assidus et persévérants. Confians du potentiel de la Station, ils ne ménagèrent ni temps ni énergie pour concrétiser leur rêve.

À travers ce récit romancé, l'auteure vous invite à revivre avec elle certains moments historiques qui vous rappelleront sans doute, vous aussi, de très bons souvenirs.

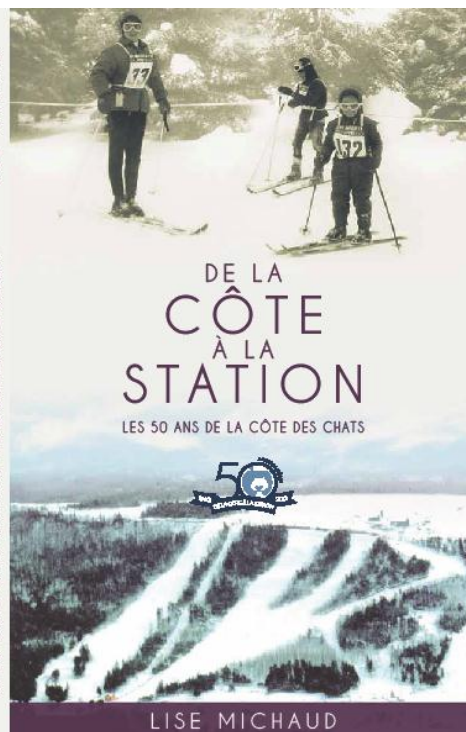
À PROPOS DE L'AUTEUR



Native de Saint-Pacôme, Lise Michaud est la troisième d'une famille de huit enfants. Dès l'ouverture du Centre de ski de la Côte des Chats, elle devient une adepte de ce sport. Plus tard, elle s'implique, en tant que maîtresse à la réalisation du projet des canons à neige. De la Côte à la Station est son premier récit historique.

LISE MICHAUD

DE LA CÔTE À LA STATION LES 50 ANS DE LA CÔTE DES CHATS





SPORTS BAZAR



LE DIMANCHE

27 NOVEMBRE 2011

de 8h30 à 16h00

à la Station Plein air



















*Apportez vos équipements sportifs
le samedi 26 novembre 2011
entre 13h00 et 16h00*

Pour information : 418.852-2430



DATES À RETENIR

Décembre 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 14h00 à 16h00 Téléphone : 418-315-0579				1 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	2 Vidanges 2	3 Cercle de fermières Réunion mensuelle à 10h30 au Restaurant L'Escale
4 Chevaliers de Colomb Déjeuner Cognac Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	5	6 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	7 Fermières 13h00 Atelier divers	8 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	9 Récupération 2	10 La Guignolée à compter de 10h00
11 Club Optimiste Brunch des membres Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	12	13 Vidanges 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	14 Fermières 13h00 Atelier divers	15 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	16 Vidanges 2	17
18 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	19 C.A. Fermières 13h30	20 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	21 Fermières 13h00 Atelier divers	22 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	23 Récupération 2	24
25 <i>Noël</i>	26 Bureau municipal fermé	27 Vidanges 1 Bureau municipal fermé Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	28 Bureau municipal fermé	29 Bureau municipal fermé Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	30 Vidanges 2 Bureau municipal fermé	31

Date de tombée : 12 décembre 2011

Prochaine parution : 21 décembre 2011